



labourwatch
infotavail

Leger
RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

ÉTAT DES SYNDICATS 2013

PROJET: 12924-004
OCTOBRE 2013

Canada

Montréal
Québec
Toronto
Edmonton
Calgary

États-Unis

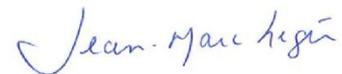
Philadelphie, PA
Denver, CO
Tampa, FL

Europe

Zurich

La plus importante
firme de recherche
marketing et de sondages
à propriété canadienne

Nous sommes fiers de vous présenter ce rapport de recherche qui a été réalisé selon les normes rigoureuses de qualité de notre entreprise et de l'Association canadienne de recherche et d'intelligence marketing (ARIM). Nous sommes persuadés que cela répondra à vos préoccupations et nous espérons avoir le privilège de vous servir de nouveau dans un avenir rapproché.



Jean-Marc Léger
Président

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	6
PROFIL DES RÉPONDANTS	8
ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS	11
DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	12
UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES	19
VOTE PAR SCRUTIN SECRET ET DROIT À L'INFORMATION	22
RESTRICTION DES SOUMISSIONS	25
ÉTAT DE LA SYNDICALISATION ET PERTINENCE DU SYNDICAT	27
ANNEXES – COORDONNÉES	34





CONTEXTE ET OBJECTIFS

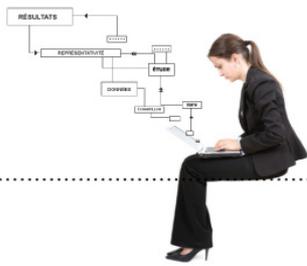
5

Léger a été mandatée par l'Association canadienne InfoTravail pour réaliser une étude parmi les Canadiens salariés afin de comprendre leur opinion sur les syndicats et sur certaines politiques publiques.

Léger a conçu et mené la première étude d'InfoTravail en 2003. InfoTravail a fait des études similaires en 2008 et 2011 avec Nanos Research.

Plus particulièrement, les principaux objectifs de l'étude étaient d'évaluer les éléments suivants:

- opinion sur la divulgation de l'information financière;
- opinion sur l'utilisation des cotisations syndicales;
- opinion sur le vote au scrutin secret et le droit à l'information;
- intérêt pour la syndicalisation et opinion sur la pertinence des syndicats.



MÉTHODOLOGIE

7

Afin d'atteindre les objectifs de recherche, un sondage téléphonique a été mené entre le 29 juillet et le 18 août 2013 parmi un échantillon représentatif de 1400 travailleurs canadiens, anglophones ou francophones, âgés de 18 ou plus.

En utilisant les données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, la langue maternelle, les régions et le statut syndical (31,5% syndiqué en 2012) afin d'assurer un échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude. En fin de compte, la marge maximale d'erreur obtenue pour échantillon de 1400 répondants et de +/- 2,62, 19 fois sur 20.

Notes:

- Il faut noter que les nombres présentés ont été **arrondis**. D'autre part, les nombres non arrondis ont été utilisés pour calculer les sommes présentées. Pour cette raison, ces sommes pourraient ne pas correspondre à la sommation manuelle des sommes présentées.
- **Les résultats totaux** présentant des différences statistiques significatives **pertinentes** entre les résultats du Québec et ceux du reste du Canada sont indiqués dans les encadrés situés à côté des résultats globaux.
- Dans ce rapport, les résultats présentés en caractères **gras et rouges** représentent des différences statistiquement plus faibles par rapport à leur complément (syndiqué, jamais syndiqué ou syndiqué auparavant) alors que les résultats en caractères **gras et verts** indiquent des différences statistiquement plus élevées par rapport à leur complément (syndiqué, jamais syndiqué ou syndiqué auparavant).
- Lorsque c'est possible, les résultats globaux de 2013 sont comparés à un sondage téléphonique aléatoire mené parmi 1001 travailleurs canadiens entre les 20 et 25 juillet 2011 par Nanos Research. Dans ce rapport, des flèches représentent des résultats statistiquement inférieurs (↓) ou supérieurs (↑) par rapport aux résultats globaux de 2011.



PROFIL DES
RÉPONDANTS



PROFIL DES RÉPONDANTS

9

	Total (n= 1400)
Sexe	
Homme	50%
Femme	50%
Âge	
18 - 34 ans	35%
35 - 44 ans	21%
45 - 54 ans	25%
55 - 64 ans	15%
65 ans et plus	3%
Région	
Colombie-Britannique	12%
Prairies	18%
Ontario	38%
Québec	25%
Atlantique	7%
Langue maternelle	
Français	22%
Anglais	57%
Autre	22%
Scolarité	
Primaire / Secondaire	28%
Collégial	30%
Universitaire	41%

	Total (n=1400)
Présence d'enfants mineurs dans le ménage	
Oui	44%
Non	55%
Profession	
Employé de bureau /Vente/Services	33%
Travailleur manuel	21%
Professionnel	35%
Étudiant	3%
Revenu annuel du ménage	
40 000\$ et moins	12%
Entre 40 000\$ et 59 999\$	15%
Entre 60 000\$ et 79 999\$	15%
Entre 80 000\$ et 99 999\$	11%
100K\$ et plus	28%
Né(e) au Canada	
Oui	77%
Non	23%
Situation d'emploi personnelle	
À temps plein	78%
À temps partiel	22%
Statut syndical	
Actuellement syndiqué	32%
Jamais syndiqué	54%
Syndiqué auparavant	14%



PROFIL DES RÉPONDANTS

10

	Total (n= 1400)
Secteur	
Administration gouvernementale	12%
Employeur du secteur public	24%
Employeur du secteur privé	59%
Nombre d'employés	
Moins de 10 employés	20%
Entre 10 et 99 employés	23%
Entre 100 et 499 employés	17%
500 employés et plus	34%
Autre langue que le français ou l'anglais parlée à la maison	
Aucune autre langue	72%
Espagnol	5%
Italien	3%
Arabe	2%
Chinois	2%
Allemand	2%
Hindi (Inde)	2%
Indo-pakistanaï (hindi, pendjabi, tamoul, urdu, bengali)	2%
Portugais	2%
Créole	1%
Russe	1%
Ukrainien	1%
Autres	9%

2005	25%
2006	35%
2007	36%
2008	48%
2009	55%
2010	80%
2011	85%



+40%

+10%

+30%

-40%





**DIVULGATION DE
L'INFORMATION
FINANCIÈRE**



OPINION SUR LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

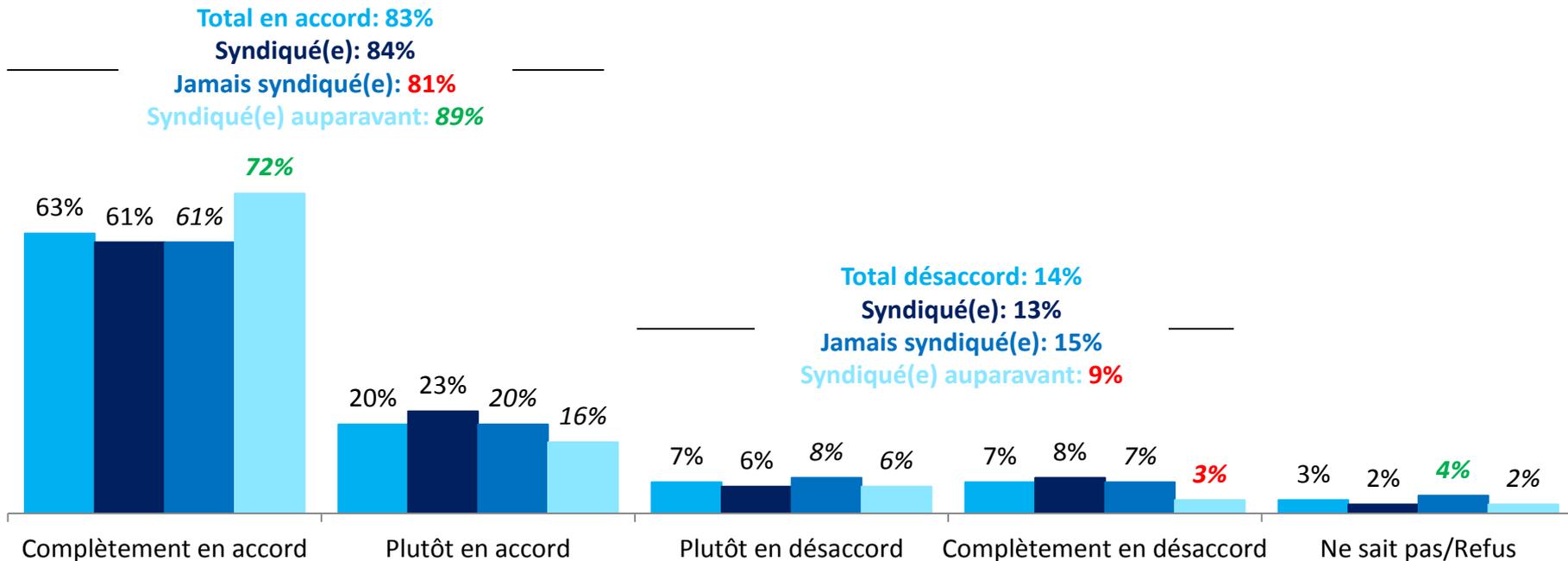
13

Cette année, nous avons d'abord demandé aux répondants leur opinion sur la divulgation de l'information financière sans leur donner les informations en préambule. La majorité des travailleurs canadiens sont complètement ou plutôt en accord qu'il devrait être obligatoire pour les syndicats de divulguer publiquement et sur une base régulière leurs informations financières.

Q8D. Je vais maintenant lire une liste d'énoncés sur les lieux de travail et les syndicats. Pour chacun des énoncés, veuillez m'indiquer si vous êtes COMPLÈTEMENT EN ACCORD, PLUTÔT EN ACCORD, PLUTÔT EN DÉSACCORD ou COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD avec celui-ci: Il devrait être obligatoire pour les syndicats des secteurs privé et public de divulguer publiquement et sur une base régulière leurs informations financières détaillées.

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)





OPINION SUR LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE LORSQUE DES PRÉCISIONS SUR LES IMPÔTS SONT DONNÉES

14

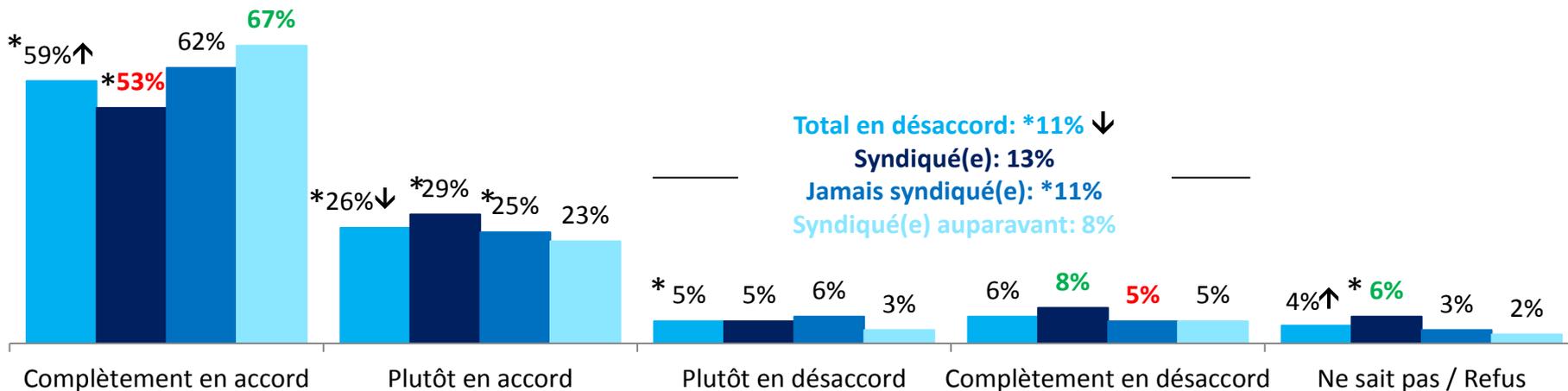
Et puis, même après avoir présenté aux répondants un préambule sur les syndicats et les impôts, l'opinion sur la divulgation financière est la même, c'est-à-dire aucune différence statistique n'est observée entre les deux résultats (83% vs. 85%).

Q9. Comme vous le savez peut-être, les syndicats tant dans les secteurs privé que public n'ont pas à payer de taxes. Les cotisations syndicales des employés syndiqués des secteurs privés et publics sont déductibles d'impôt et les salaires de grève ne sont pas imposables. De plus, les payeurs de taxes paient pour les salaires des fonctionnaires et, ainsi, financent leurs cotisations syndicales. S'il vous plaît dites-moi si vous êtes **COMPLÈTEMENT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN DÉSACCORD** ou **COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD** avec la phrase suivante : **Il devrait être obligatoire pour les syndicats des secteurs privé et public de divulguer publiquement et sur une base régulière leurs informations financières détaillées.**

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais Syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)

Total en accord: 85%
Syndiqué(e): 81%
Jamais syndiqué(e): 86%
Syndiqué(e) auparavant: 90%



Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Note: Q8D (voir page 13) posée avant la Q9. Les nombres avec un symbole * ont une différence statistique entre les résultats des Q8D et Q9. La Q9 est identique au questionnaire de 2011.



OPINION SUR LES DIRIGEANTS SYNDICAUX QUI SE JOignent AU GOUVERNEMENT POUR ÉTABLIR DES LOIS OBLIGEANT LES SYNDICATS À RENDRE LEURS ACTIVITÉS FINANCIÈRES PUBLIQUES

La majorité des travailleurs canadiens est complètement ou plutôt en accord pour que les dirigeants syndicaux se joignent au gouvernement afin d'adopter des lois en matière de transparence exigeant que les syndicats rendent leurs activités financières publiques.

Q13. Dans d'autres pays, les dirigeants syndicaux se sont joints à leur gouvernement afin d'adopter des lois en matière de transparence qui exigent que les syndicats rendent leurs activités financières publiques. Êtes-vous **COMPLÈTEMENT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN DÉSAccORD** ou **COMPLÈTEMENT EN DÉSAccORD** avec le fait que les dirigeants syndicaux canadiens devraient faire de même (c'est-à-dire se joindre au gouvernement afin d'adopter des lois en matière de transparence qui exigent que les syndicats rendent leurs activités financières publiques)?

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)

Proportion plus élevée chez les travailleurs du Québec

Total en accord: 83%

Syndiqué(e): 78%

Jamais syndiqué(e): 85%

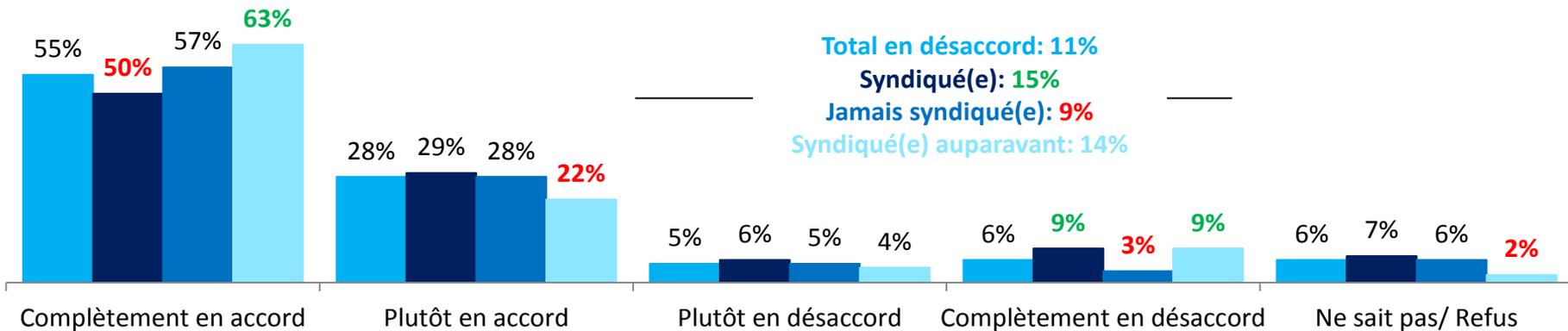
Syndiqué(e) auparavant: 85%

Total en désaccord: 11%

Syndiqué(e): 15%

Jamais syndiqué(e): 9%

Syndiqué(e) auparavant: 14%



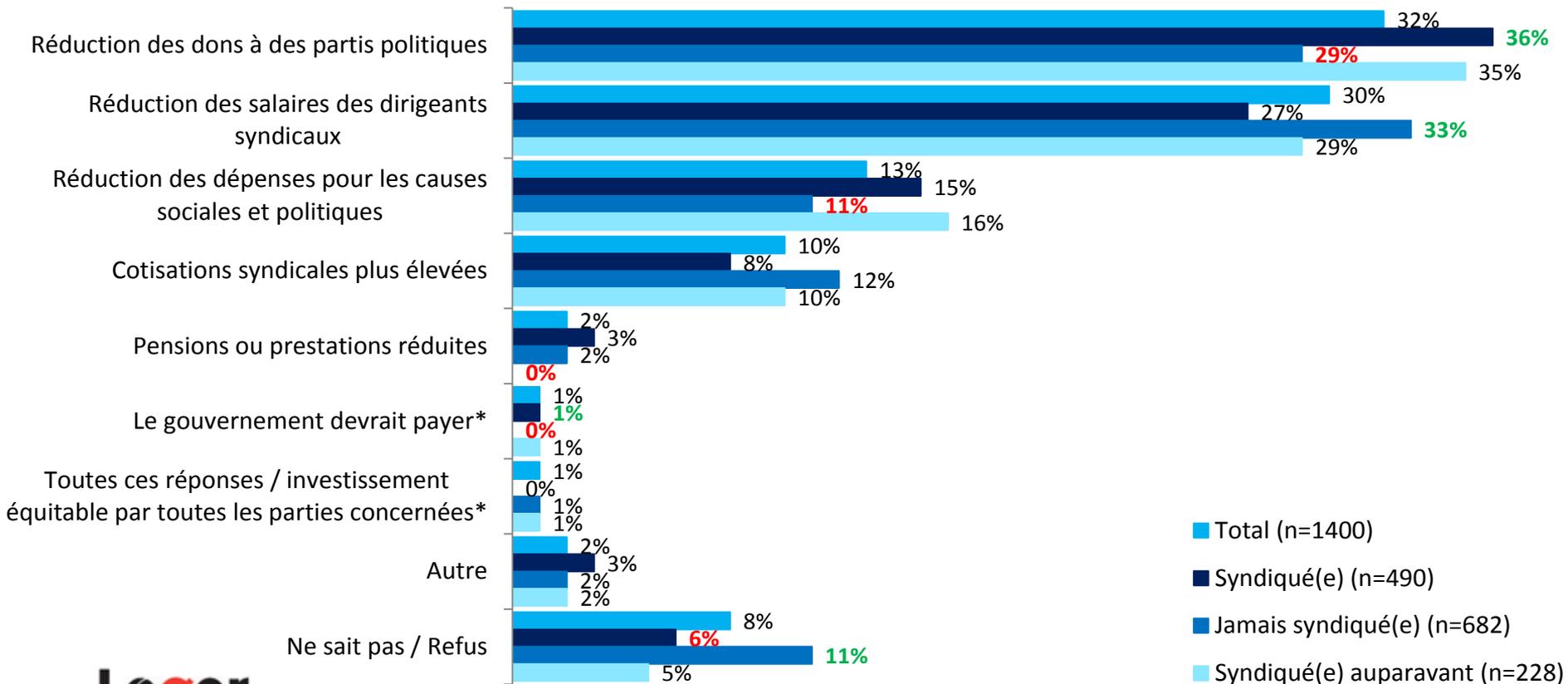


MEILLEUR MOYEN POUR PAYER UNE AUGMENTATION DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Trois travailleurs canadiens sur dix ont préféré réduire les dons au partis politiques pour financer l'augmentation des frais d'administration attribuable à la divulgation financière publique. Une autre portion de trois travailleurs sur dix réduirait le salaire des dirigeants syndicaux pur répondre à l'augmentation des coûts.

Q12. Les dirigeants syndicaux ont affirmé que la divulgation publique de leurs activités financières entraînera une augmentation des coûts administratifs. Ils ont mentionné que cette augmentation des coûts pourrait signifier que les employés syndiqués paieraient des cotisations syndicales plus élevées ou subiraient une réduction des pensions ou des prestations. Si de telles lois faisaient réellement augmenter les frais syndicaux généraux, par qui préféreriez-vous que ces coûts soient payés? Mentions assistées et spontanées * - Une réponse acceptée

Base : tous les répondants (n=1400)





OPINION SUR L'ACCÈS DONNÉ AUX TRAVAILLEURS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT PENDANT LA SYNDICALISATION

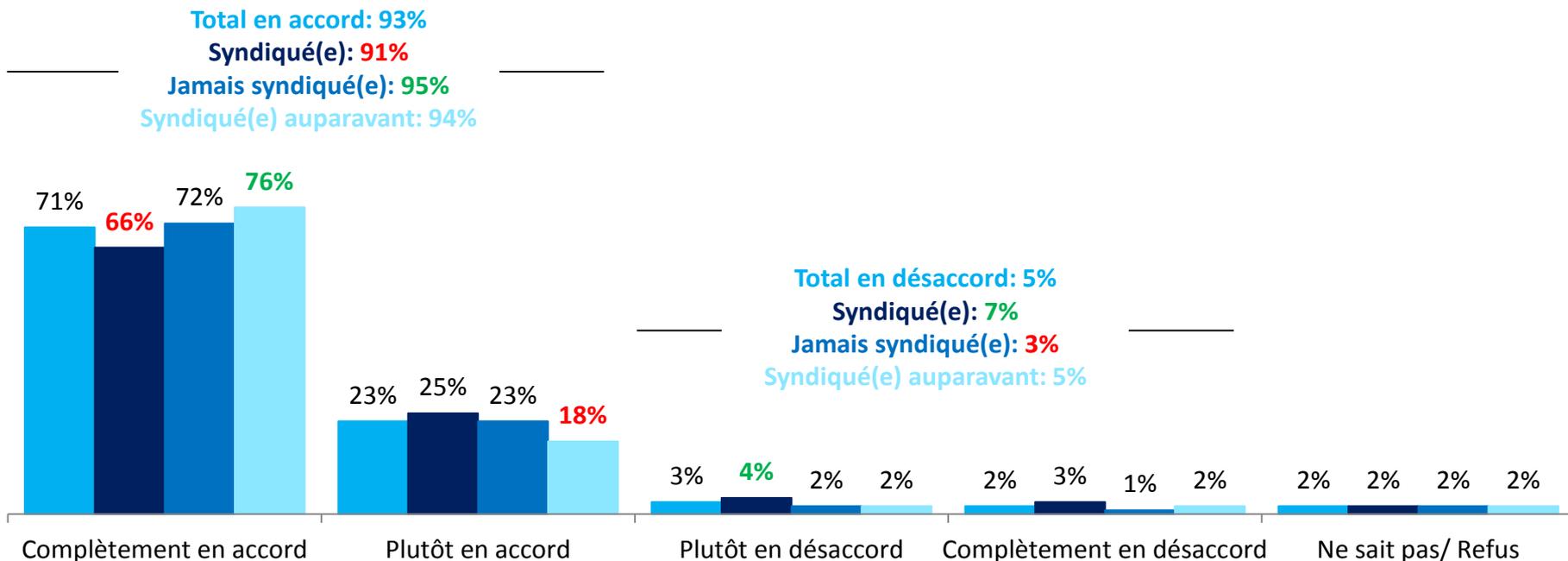
17

La grande majorité des travailleurs canadiens sont complètement ou plutôt en accord qu'au cours d'une campagne de syndicalisation ou s'il songe à devenir syndiqué, un travailleur devrait avoir accès à l'information financière du syndicat.

Q11. Êtes-vous COMPLÈTEMENT EN ACCORD, PLUTÔT EN ACCORD, PLUTÔT EN DÉSACCORD ou COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD avec cet énoncé? Un travailleur pensant à se syndiquer ou au moment de la syndicalisation devrait être en mesure d'obtenir de l'information financière sur le syndicat.

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)



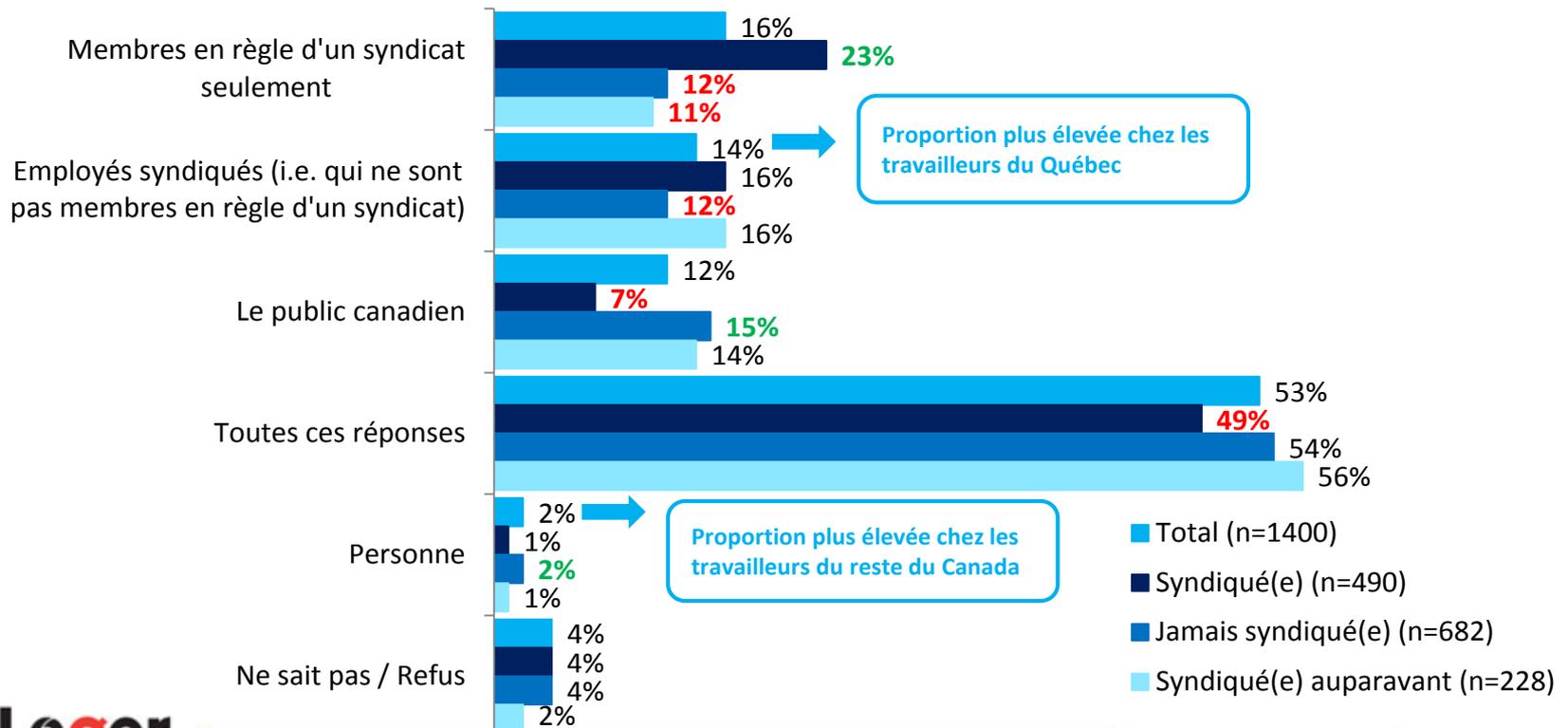


OPINION SUR QUI DEVRAIT AVOIR ACCÈS AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES DES SYNDICATS

Plus de la moitié des travailleurs canadiens croient que les employés syndiqués (qu'ils soient membres en règle d'un syndicat ou non) et le public canadien devraient avoir accès à l'information financière des syndicats actifs au Canada.

Q10. Dans certains autres pays, il est exigé que tous les syndicats divulguent à ceux qui le désirent l'information financière particulière détaillée. Au Canada, certaines provinces ou certains territoires n'ont pas d'exigences en matière de divulgation de l'information financière par les syndicats, tandis que d'autres exigent que de l'information financière limitée soit fournie aux membres du syndicat sur demande seulement. Selon vous, qui devrait avoir accès à l'information financière des syndicats actifs au Canada? Mentions assistées - Une réponse acceptée

Base : tous les répondants (n=1400)



UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES



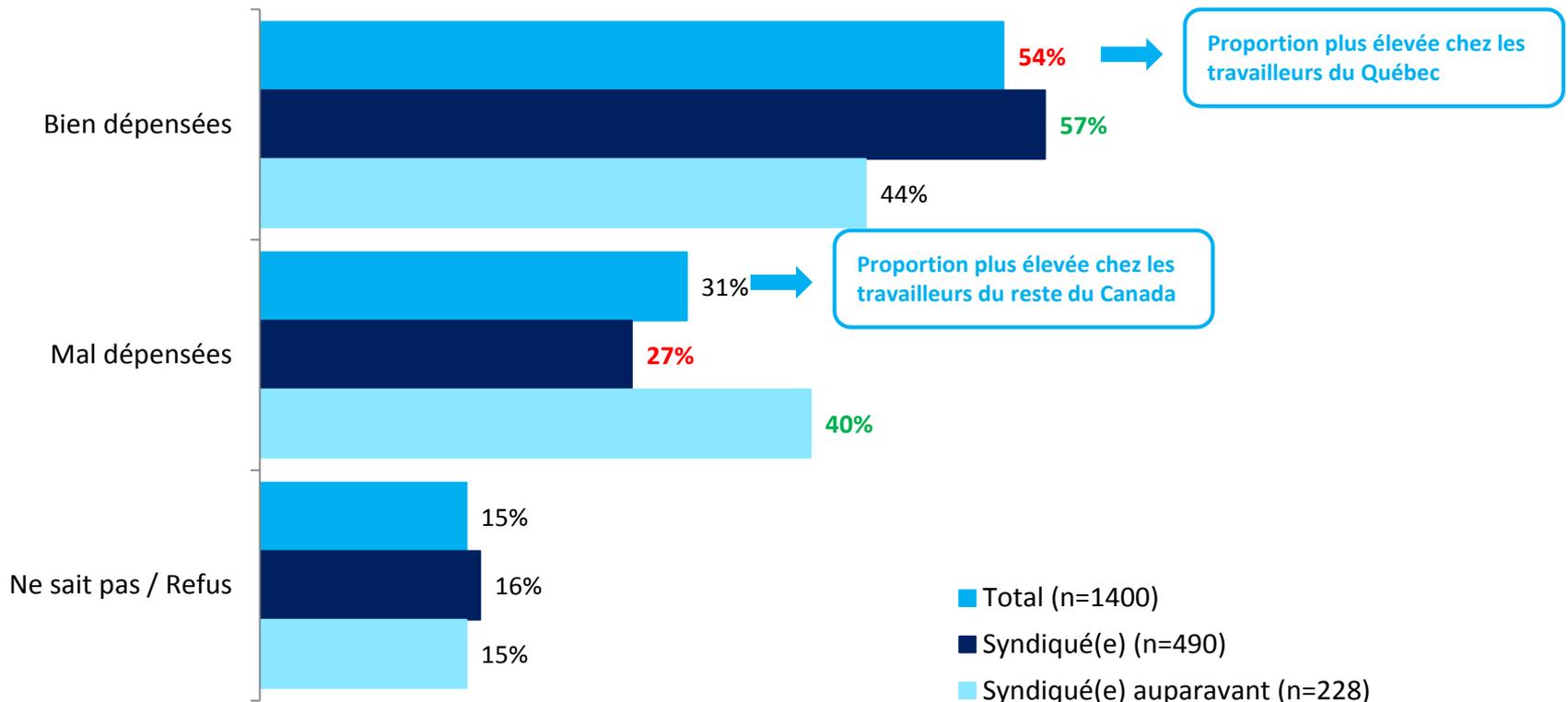
OPINION SUR LA FAÇON DE DÉPENSER LES COTISATIONS SYNDICALES

20

Plus de la moitié des travailleurs canadiens syndiqués croient que les cotisations syndicales sont bien dépensées. Moins de la moitié des travailleurs canadiens syndiqués auparavant croyaient que leurs cotisations syndicales étaient bien dépensées.

Q4A+Q4B. De ce que vous savez (saviez) des activités de votre syndicat, est-ce que vous sentez que vos cotisations syndicales sont (étaient) ...

Base : Syndiqué(e) et syndiqué(e) auparavant (n=718)





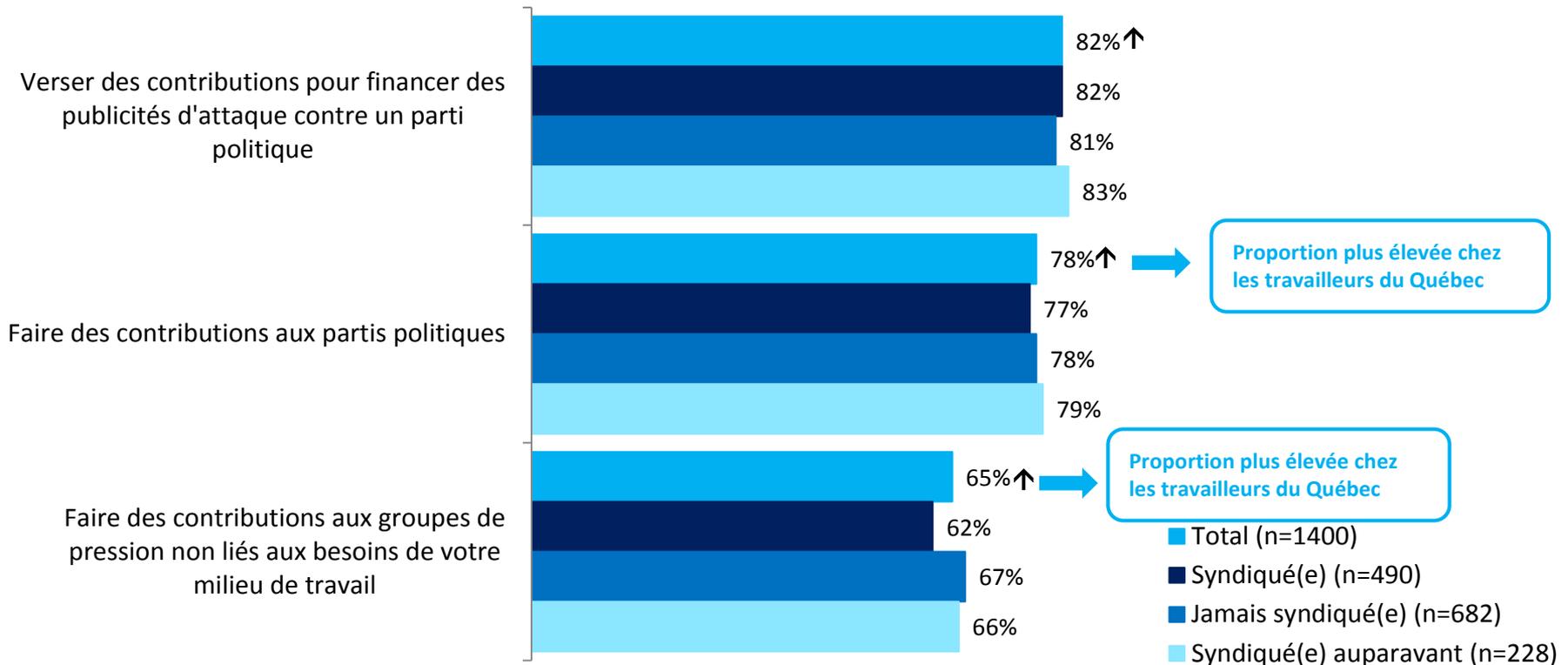
OPINION SUR L'UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES

21

Plus de huit travailleurs canadiens sur dix sont complètement ou plutôt en désaccord avec l'utilisation des cotisations syndicales pour financer des publicités d'attaque contre un parti politique et pour verser des contribution aux partis politiques. En outre, près des deux tiers des répondants sont en désaccord avec le versement de contributions à des groupes de pression non liés aux besoins de leur milieu de travail.

Q14A to Q14C. Êtes-vous **COMPLÈTEMENT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN DÉSAccORD** ou **COMPLÈTEMENT EN DÉSAccORD** avec les utilisations suivantes des cotisations syndicales? **COMPLÈTEMENT EN DÉSAccORD total présenté**

Base : tous les répondants (n=1400)



**VOTE PAR SCRUTIN
SECRET ET ACCÈS À
L'INFORMATION**



OPINION SUR LE SCRUTIN SECRET LORSQU'UN SYNDICAT EST FORMÉ OU RETIRÉ D'UN LIEU DE TRAVAIL

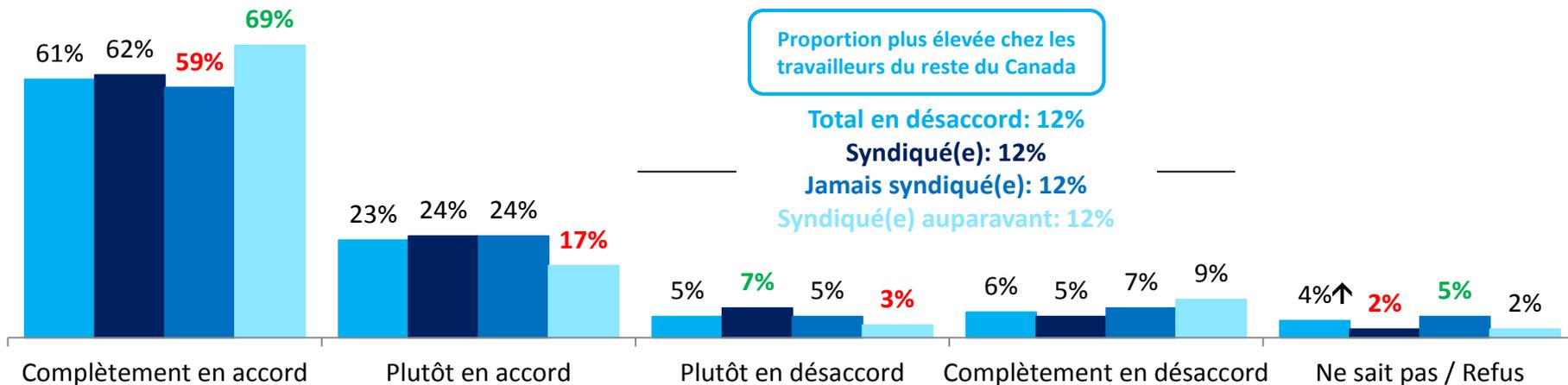
La majorité des travailleurs canadiens sont complètement ou plutôt en accord avec le fait qu'un vote par scrutin secret doit être tenu lors de la formation ou du retrait d'un syndicat d'un milieu de travail.

Q8A. Je vais maintenant lire une liste d'énoncés sur les lieux de travail et les syndicats. Pour chacun des énoncés, veuillez m'indiquer si vous êtes COMPLÈTEMENT EN ACCORD, PLUTÔT EN ACCORD, PLUTÔT EN DÉSACCORD ou COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD avec celui-ci. Un vote par scrutin secret devrait être requis au moment de la formation ou du retrait d'un syndicat.

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)

Total en accord: 84%
Syndiqué(e): 86%
Jamais syndiqué(e): 83%
Syndiqué(e) auparavant: 86%





OPINION SUR LA CAPACITÉ DES EMPLOYÉS À OBTENIR DES INFORMATIONS SUR L'IMPACT D'UNE SYNDICALISATION DU MILIEU DE TRAVAIL PENDANT UNE CAMPAGNE DE SYNDICALISATION

Une grande majorité de travailleurs canadiens sont complètement ou plutôt en accord avec le fait que les employées devraient avoir accès à de l'information du syndicat et de l'employeur sur l'impact d'une syndicalisation du milieu de travail.

Q8B. Je vais maintenant lire une liste d'énoncés sur les lieux de travail et les syndicats. Pour chacun des énoncés, veuillez m'indiquer si vous êtes **COMPLÈTEMENT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN DÉSACCORD** ou **COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD** avec celui-ci. **Pendant l'organisation d'une campagne de syndicalisation, les employés devraient avoir le droit d'obtenir de l'information du syndicat et de l'employeur sur l'impact d'une syndicalisation du lieu de travail.**

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)

Proportion plus élevée chez les travailleurs du Québec

Total en accord: 93% ↑

Syndiqué(e): 97%

Jamais syndiqué(e): 89%

Syndiqué(e) auparavant: 94%

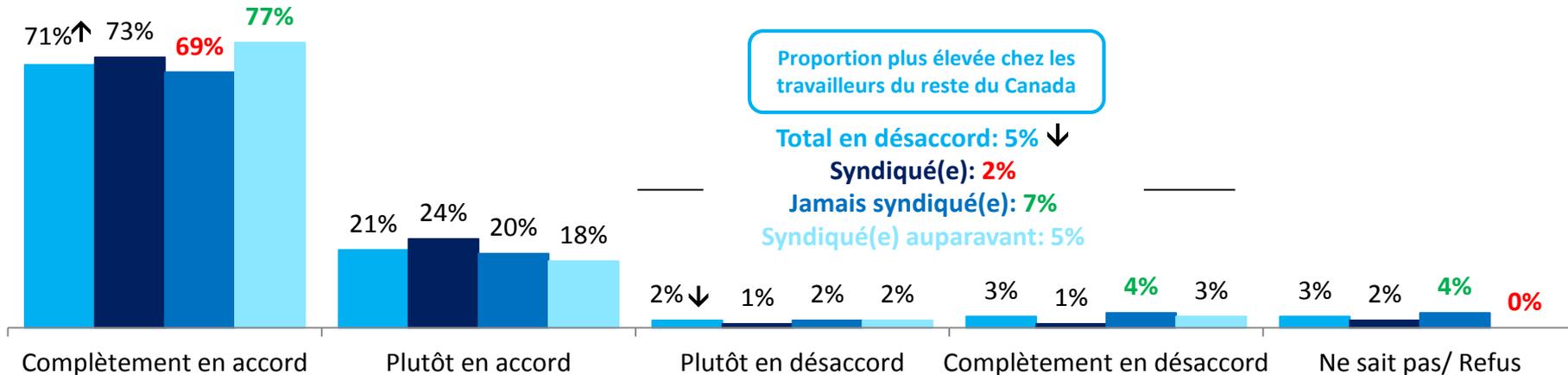
Proportion plus élevée chez les travailleurs du reste du Canada

Total en désaccord: 5% ↓

Syndiqué(e): 2%

Jamais syndiqué(e): 7%

Syndiqué(e) auparavant: 5%



RESTRICTION DES SOUSSIONS



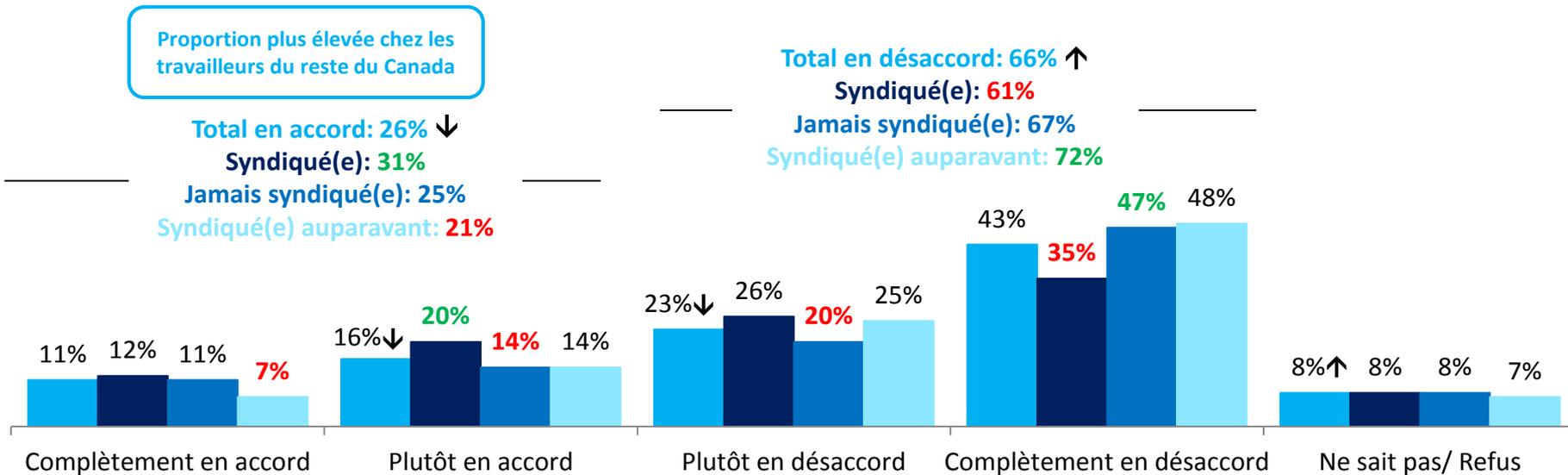
OPINION SUR LA RESTRICTION DES SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DU TRAVAIL POUR LES SYNDICATS

Deux tiers des travailleurs canadiens sont complètement ou plutôt en désaccord avec les gouvernements restreignant les soumissions et le travail pour les contrats publics uniquement aux entreprises ou employés syndiqués.

Q8C. Je vais maintenant lire une liste d'énoncés sur les lieux de travail et les syndicats. Pour chacun des énoncés, veuillez m'indiquer si vous êtes **COMPLÈTEMENT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN ACCORD**, **PLUTÔT EN DÉSACCORD** ou **COMPLÈTEMENT EN DÉSACCORD** avec celui-ci. **Les gouvernements devraient avoir le droit de restreindre les soumissions et le travail sur les contrats publics uniquement aux entreprises/employés syndiqués tout en empêchant les entreprises/employés non syndiqués de soumissionner et de travailler.**

Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)



ÉTAT DE LA
SYNDICALISATION ET
PERTINENCE DU
SYNDICAT

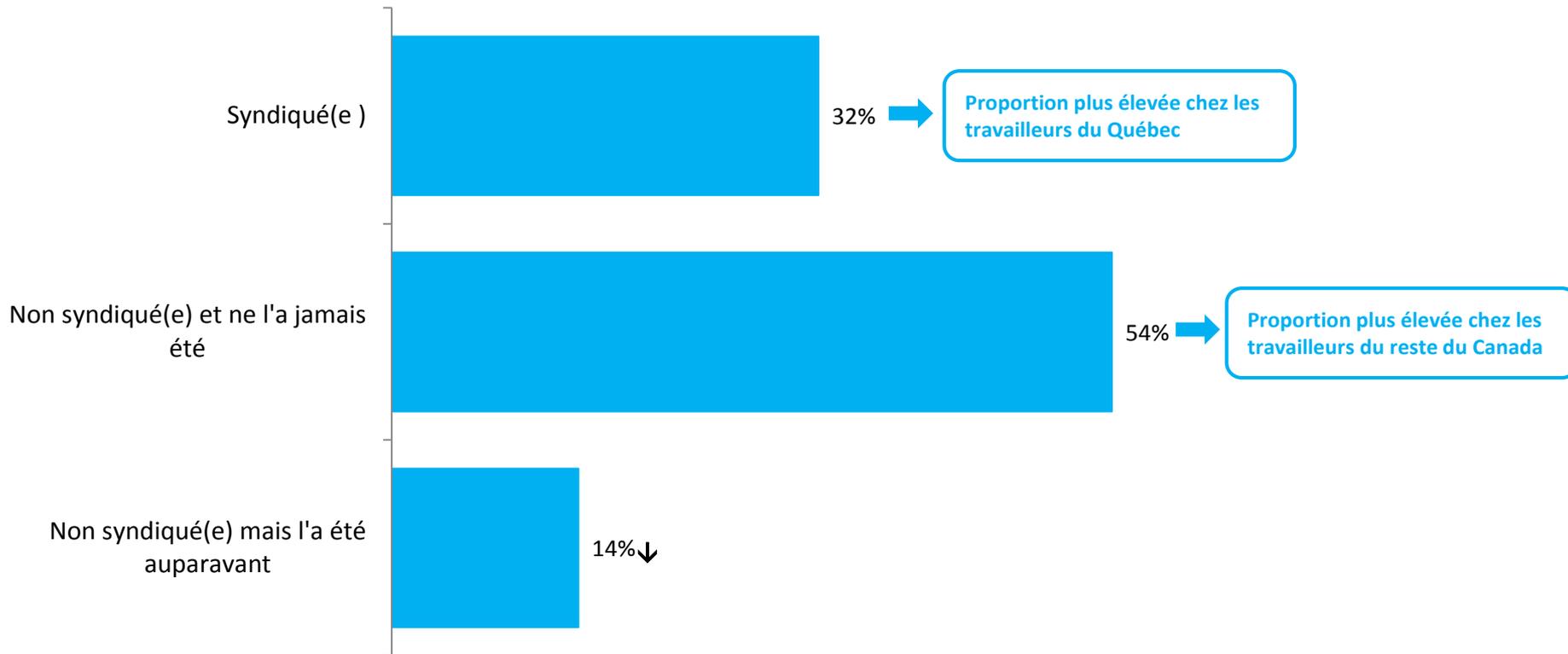


ÉTAT DE LA SYNDICALISATION

Deux tiers des travailleurs canadiens ne sont pas syndiqués (jamais syndiqués ou syndiqués auparavant). La moitié des répondants interrogés n'ont jamais été syndiqués.

Q1. Dans votre emploi actuel, êtes-vous...

Base : tous les répondants (n=1400)



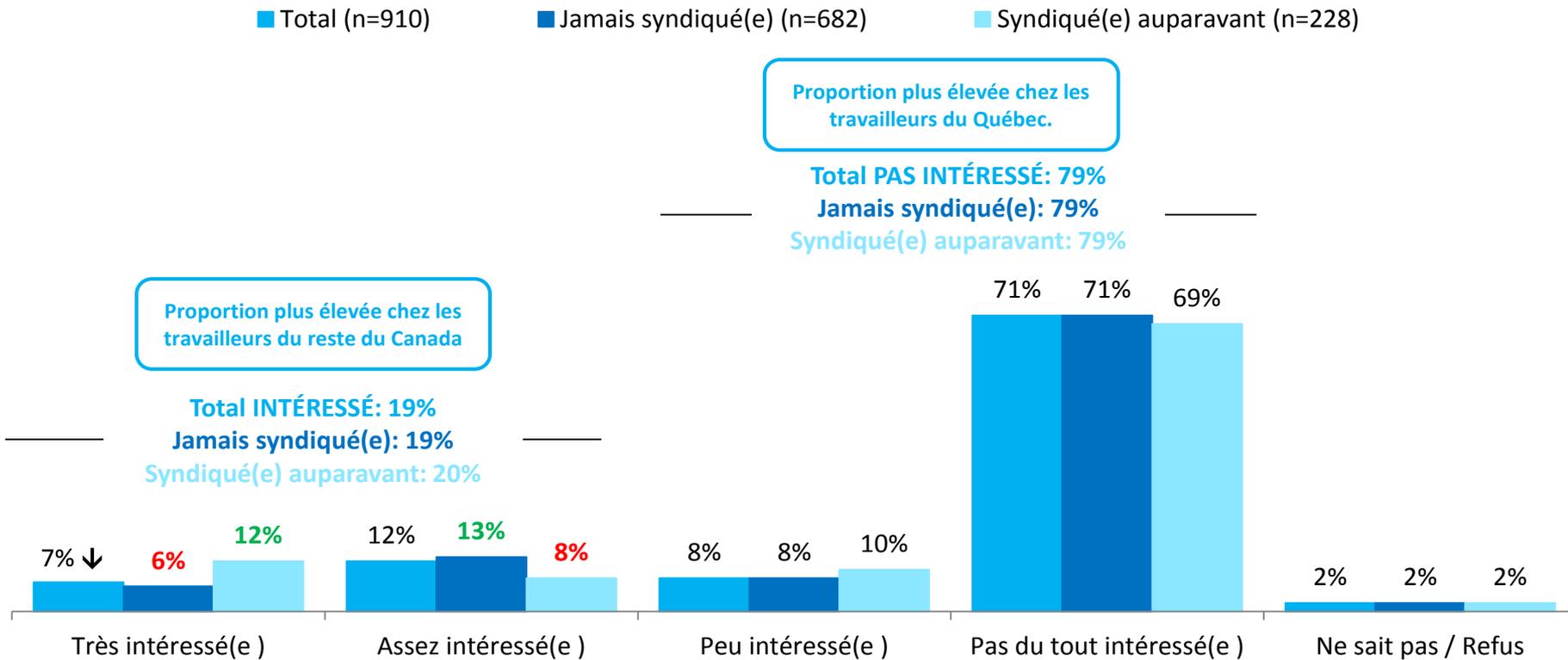


INTÉRÊT POUR LA SYNDICALISATION

La majorité des travailleurs non syndiqués ne sont pas intéressés à être syndiqués dans leur emploi actuel.

Q2. Si vous n'êtes pas syndiqué(e) en ce moment, seriez-vous très intéressé(e), assez intéressé(e), peu intéressé(e) ou pas du tout intéressé(e) à être syndiqué(e) dans votre emploi actuel?

Base : Jamais syndiqué(e) et syndiqué(e) auparavant (n=910)



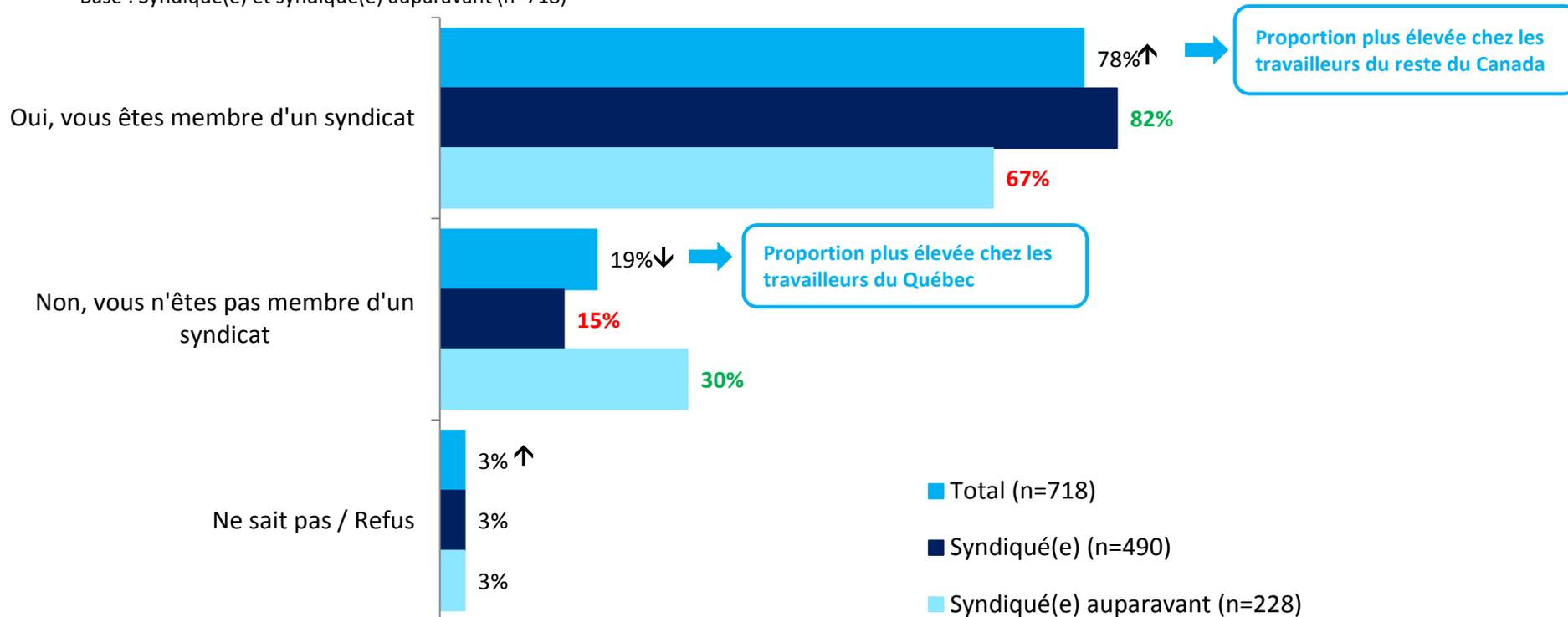


STATUT D'ADHÉSION SYNDICALE

Plus des trois quarts des répondants syndiqués ont dit qu'ils étaient/avaient été membres effectifs d'un syndicat, tandis qu'un syndiqué actuel ou ancien sur cinq a dit ne pas être/avoir été membre effectif d'un syndicat.

Q3A + Q3B. Vous avez dit être [avoir été] syndiqué(e) [dans le passé]. Un membre d'un syndicat peut être élu pour représenter les travailleurs membres et est aussi sujet à la discipline du syndicat. Une personne protégée par une convention collective qui paye sa cotisation, mais qui ne peut être élue ou sujette à la discipline du syndicat est syndiquée, mais ne peut être membre du syndicat. Selon ce que je viens d'expliquer, êtes-vous membre d'un syndicat ou non?

Base : Syndiqué(e) et syndiqué(e) auparavant (n=718)





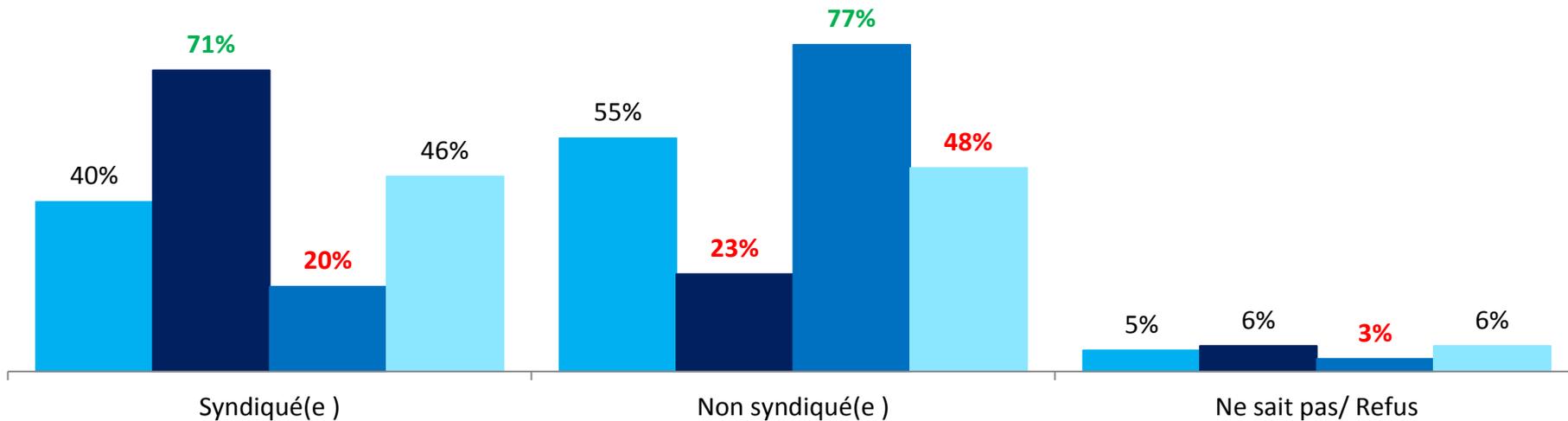
CHOIX SYNDICAL

31

La préférence pour être syndiqué ou non varie considérablement entre chaque type de travailleur (travailleurs actuellement, auparavant ou jamais syndiqués). Cependant, dans l'ensemble, plus de la moitié des travailleurs canadiens a déclaré que si le choix leur était donné dans leur emploi actuel (syndiqué ou syndiqué auparavant), ils préféreraient ne pas être syndiqués.

Q5A + Q5B. Si on vous [avait donné] donnait le choix à votre emploi actuel [ANCIEN EMPLOI SYNDIQUÉ], choisiriez-vous [auriez-vous choisi] d'être...
Base : tous les répondants (n=1400)

■ Total (n=1400) ■ Syndiqué(e) (n=490) ■ Jamais syndiqué(e) (n=682) ■ Syndiqué(e) auparavant (n=228)



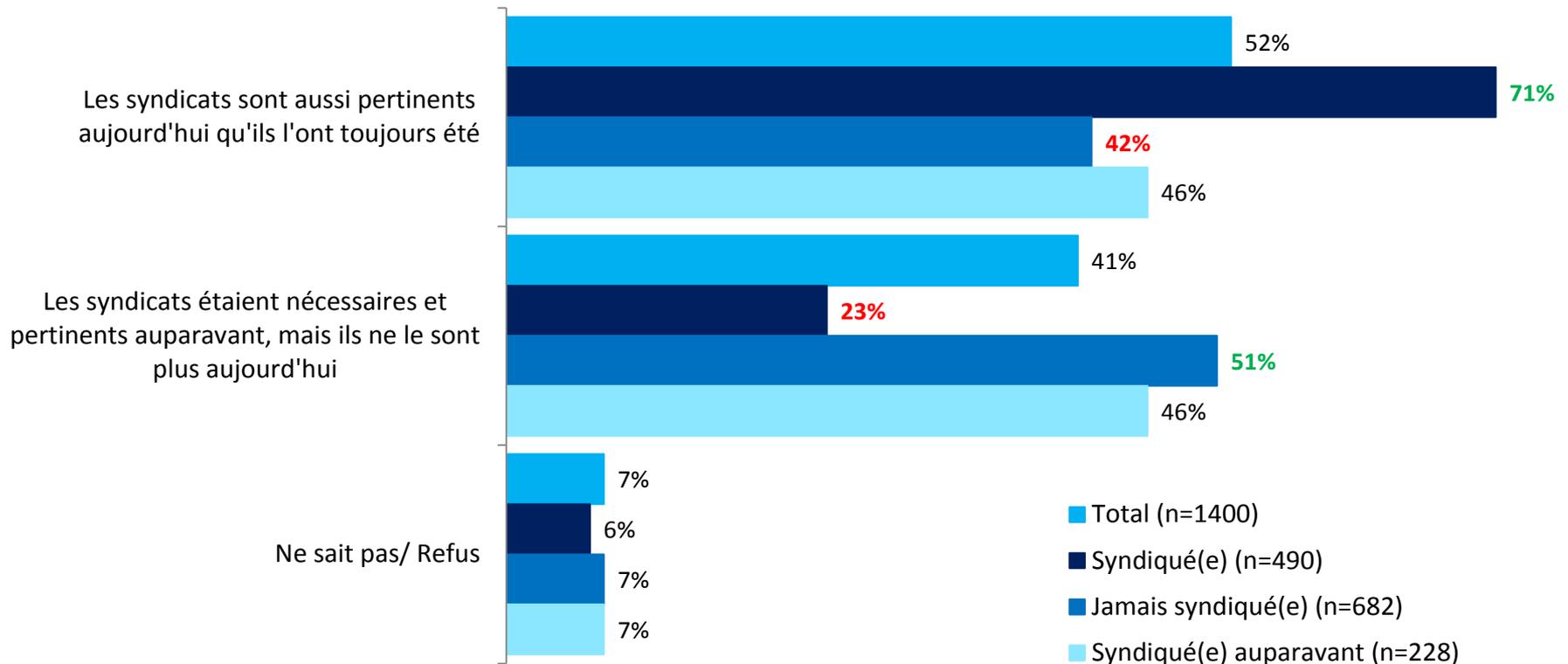


PERTINENCE DU SYNDICAT

5 travailleurs canadiens sur 10 croient que les syndicats sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'ont toujours été, tandis que 4 sur 10 pensent qu'ils ne sont plus nécessaires.

Q6. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion personnelle...

Base : tous les répondants (n=1400)





RAISONS POUR TROUVER LES SYNDICATS PERTINENTS OU NON

33

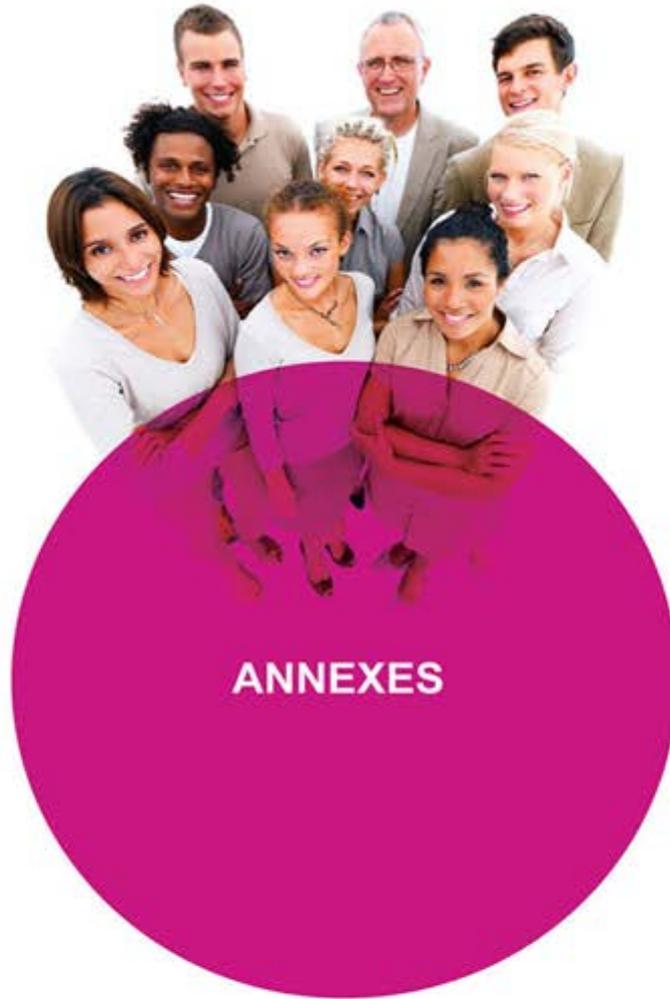
Les répondants qui croient que les syndicats sont pertinents, pensent qu'ils offrent une protection contre les employeurs, qu'ils défendent les droits et qu'ils sont utiles. Inversement, les répondants qui croient que les syndicats ne sont pas pertinents trouvent essentiellement que les syndicats ne sont pas nécessaires (les lois du travail sont suffisantes) et que les syndicats abusent du système (trop exigeants).

Q7. Pourquoi avez-vous cette opinion? Mentions spontanées – Plusieurs réponses permises

Base : Répondants qui ont une opinion sur la pertinence des syndicats (=1308)

	Total	Les syndicats étaient nécessaires et pertinents auparavant, mais ils ne le sont plus aujourd'hui	Les syndicats sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'ont toujours été
Ils offrent une protection contre les employeurs	17%	3%	29%
Ils ne sont pas nécessaires / pas besoin de syndicat / les lois du travail sont suffisantes	16%	34%	2%
Ils sont utiles	13%	4%	20%
Ils défendent nos droits	12%	2%	21%
Ils abusent du système / trop d'exigences / dépassent les limites	9%	17%	3%
Les employeurs profitent / ont profité de leur effectif	9%	5%	12%
Les conditions de travail se sont améliorées au fil du temps	7%	11%	4%
Ce n'est plus pareil / les temps ont changé	4%	7%	1%
Ça dépend / Dans certains secteurs, ils sont utiles, pour d'autres, ils ne le sont pas	4%	4%	4%
Ils protègent les mauvais travailleurs	3%	6%	1%
Il n'y a pas de protection contre les employeurs	3%	6%	1%
Ils favorisent les sociétés / entreprises	1%	1%	0%
Je n'ai pas besoin d'un syndicat / Je suis travailleur autonome	1%	3%	0%
Cotisations syndicales	1%	3%	0%
Il y a moins de solidarité	0%	1%	0%
Autres	8%	9%	7%
Ne sait pas / refus	9%	8%	11%

Note : Sur cette page, les résultats présentés en caractères **gras et rouges** représentent des différences statistiquement plus faibles par rapport à leur complément (pertinent vs. non pertinent) alors que les résultats en caractères **gras et verts** indiquent des différences statistiquement plus élevées par rapport à leur complément (pertinent vs. non pertinent).



ANNEXES



CONTACT ET COORDONNÉES

35

Pour plus d'information au sujet de cette étude, veuillez contacter :

Christian Bourque

Vice-président exécutif et associé

cbourque@leger360.com

514-982-2464 #121

www.leger360.com

